

Éleveurs d'ovins : baisse du montant de l'aide 2018



© 2019 Les Echos Publishing

Fixé par un arrêté du 26 septembre dernier, puis revalorisé par un arrêté du 3 décembre, le montant de l'aide ovine servie au titre de la campagne 2018 vient d'être légèrement revu à la baisse.

Ainsi, l'aide ovine, initialement fixée à 22,05 € par brebis, puis portée à 22,30 €, retombe finalement à 22,05 €.

À noter : l'aide caprine, qui s'élève à 16,32 € par chèvre, demeure inchangée.

Selon la Fédération nationale ovine (FNO), « l'enveloppe de ces aides est fixe et le nombre de brebis éligibles s'est sûrement avéré plus important que prévu, ce qui réduit le montant unitaire ». Du coup, pour récupérer la différence, les pouvoirs publics devront soit demander aux éleveurs de rembourser le trop-perçu, soit diminuer d'autant les aides 2019 qui leur seront versées à l'automne (hypothèse la plus probable).

Rappel : pour bénéficier de l'aide ovine (et caprine) au titre de la campagne 2018, les éleveurs devaient s'engager à détenir un nombre d'animaux au moins égal à celui pour lequel l'aide était demandée pendant une période de 100 jours minimum à compter du 1^{er} février 2018, soit jusqu'au 11 mai 2018 au moins. Et ils devaient détenir au moins 50 brebis éligibles et

respecter un ratio de productivité supérieur ou égal à 0,5 agneau vendu par brebis sur un an. Les mêmes conditions étant requises pour l'aide servie au titre de la campagne 2019.

[Arrêté du 23 juillet 2019, JO du 26](#)

© 2019 Les Echos Publishing